écologisation à l'oeuvre

POINTS SAILLANTS

RAPPORT 1993-1994
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ÉNERGIE

Ontario

message du ministre

L'année en revue

Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a été institué en février 1993, par suite de l'unification du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Énergie.

Le Ministère a donc terminé, au 31 mars 1994, sa première année budgétaire complète. L'exercice 1993-1994 aura été aussi ma première année complète en qualité de ministre de l'Environnement et de l'Énergie.

Le Ministère a pour attributions de protéger les milieux naturels, les écosystèmes et la santé de la population de l'Ontario, de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques énergétiques du gouvernement, en particulier la gestion de l'offre et de la demande, et de promouvoir la conservation des ressources.

Le Ministère s'occupe de tâches très variées, et j'ai vite reconnu la valeur inestimable de son personnel : les 2 000 hommes et femmes qui mettent chaque jour leur énergie et leur savoir-faire au service du public, résolus à bâtir un environnement sain dans l'optique du développement durable.

Cet engagement, nos nombreux collaborateurs du secteur privé, les autres paliers gouvernementaux et la population de l'Ontario le partagent. Notre travail serait impossible sans leur collaboration. Nous leur devons une grande part des succès obtenus en 1993-1994.

Notre rapport annuel présente les initiatives prises durant l'année, les progrès réalisés sur de nombreux fronts et le travail qu'il reste à faire. C'est avec grand plaisir que je présente ici les faits saillants de l'année 1993-1994, ainsi que la nouvelle structure administrative et le rapport financier du Ministère.

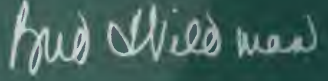

des progrès notables

LA CHARTE DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX

La Charte des droits environnementaux a été proclamée le 15 février 1994. La Charte constitue la loi environnementale la plus importante des 17 dernières années. Elle démocratise le processus par lequel sont prises les décisions touchant à l'environnement.

DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ LIÉS AU TAUX D'INFLATION

La société Ontario Hydro a annoncé qu'elle bloquera ses tarifs en 1994 et qu'elle liera les hausses au taux d'inflation jusqu'à la fin de la décennie.

LA QUALITÉ DE L'AIR

Le Ministère travaille activement à l'amélioration de la qualité de l'air, et il a mené sa lutte contre la pollution atmosphérique sur plusieurs fronts en 1993-1994. Il maintient, par exemple, un réseau de stations d'échantillonnage à des points stratégiques de la province. Durant l'exercice 1993-1994, le Ministère a proclamé de nouveaux règlements antipollution visant les substances destructrices d'ozone, le smog et divers polluants atmosphériques. Un règlement promulgué en mars 1994 interdit la mise à l'air libre des fluorocarbures utilisés dans les réfrigérateurs et les climatiseurs d'air.

LES PREMIERS RÈGLEMENTS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

En automne 1993, après mûre délibération avec le public et l'industrie, le Ministère a rendu publics les premiers règlements ontariens contre la pollution de l'eau dans le cadre de la Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID). Ces règlements établissent une charge polluante limite pour les effluents que rejettent les papeteries et les raffineries de pétrole de l'Ontario. Ces dernières devraient réduire de 30 p. 100 la quantité de polluants qu'elles rejettent dans les eaux de la province.

LES GRANDS LACS : DES PROGRÈS NOTABLES

Outre les règlements et les projets de règlement élaborés en 1993-1994 dans le cadre de la SMID (voir plus haut), le Ministère a collaboré aux travaux de dépollution entrepris dans 17 secteurs de l'Ontario où la pollution de l'eau est jugée « préoccupante » par la Commission mixte internationale. Des Plans d'assainissement ont déjà été mis à exécution dans quatre secteurs : le port de Collingwood, le port de Hamilton, le détroit de Severn et la baie de Quinte. L'Ontario consacre actuellement plus de 150 millions de dollars par année à l'amélioration de la qualité de l'eau des Grands Lacs, au profit des populations riveraines, des pêcheurs et des baigneurs.

LES RÈGLEMENTS D'APPLICATION DES 3R

En mars 1994, le gouvernement a promulgué cinq règlements parmi les plus ambitieux du Canada. L'objectif : soustraire à l'enfouissement quelque deux millions de tonnes de déchets par année, soit environ 200 000 chargements de camion. Les règlements s'adressent à bon nombre d'entreprises commerciales et industrielles, d'établissements publics et de municipalités, qui devront prendre des mesures concrètes pour réduire leur production de déchets.

LE MINISTÈRE ÉPAULE L'INDUSTRIE DE LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Le Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques a ouvert ses portes le 22 novembre 1993. Créé avec le concours du ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario, du gouvernement fédéral et de l'industrie ontarienne, le Centre a pour mission de stimuler l'essor des éco-entreprises en leur donnant aide technique et conseils en matière de réglementation, de gestion et de finances. Les efforts déployés commencent déjà à rapporter : d'après une étude récente, les quelque 2 000 éco-entreprises de l'Ontario réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 2,5 milliards de dollars.

L'INITIATIVE ÉCO-COMMUNAUTAIRE

Quatre municipalités, Guelph, Elora, Peterborough et Port Hope, sont venues grossir, en 1993-1994, les rangs des localités qui ont entrepris de « verdir » leur territoire. Les municipalités participantes encouragent leurs résidants et les entreprises à faire un emploi réfléchi de l'eau et de l'énergie, à produire moins de déchets et à prévenir la pollution. Les secteurs visés sont les résidences, les commerces, l'industrie, l'éducation et les transports. Le programme fait réaliser d'importantes économies d'énergie aux propriétaires et aux entreprises ; il profite aux entrepreneurs locaux, crée des emplois et est avantageux à coup sûr pour l'environnement.

L'INFRASTRUCTURE

Le gouvernement a annoncé, en février 1994, des investissements provinciaux de 350 millions de dollars destinés à la construction de nouvelles installations d'eau et d'égout. Les capitaux seront investis par l'Agence ontarienne des eaux, une société de la Couronne créée en novembre 1993. L'Agence travaillera à la promotion de la conservation de l'eau et à la modernisation d'installations d'eau et d'égout, de concert avec les municipalités et des collaborateurs du secteur privé.

un mariage heureux

Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a été institué en février 1993, par suite de l'unification du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Énergie. Le Ministère a donc terminé, au 31 mars 1994, sa première année budgétaire.

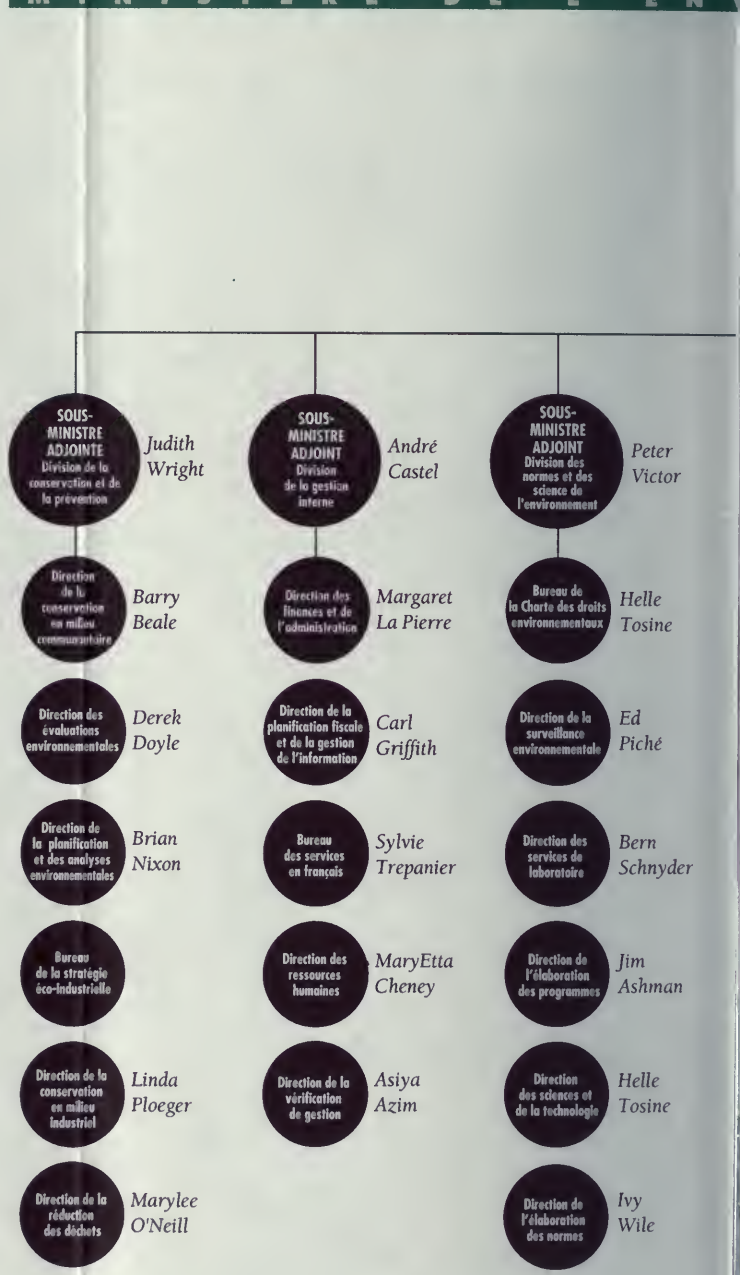

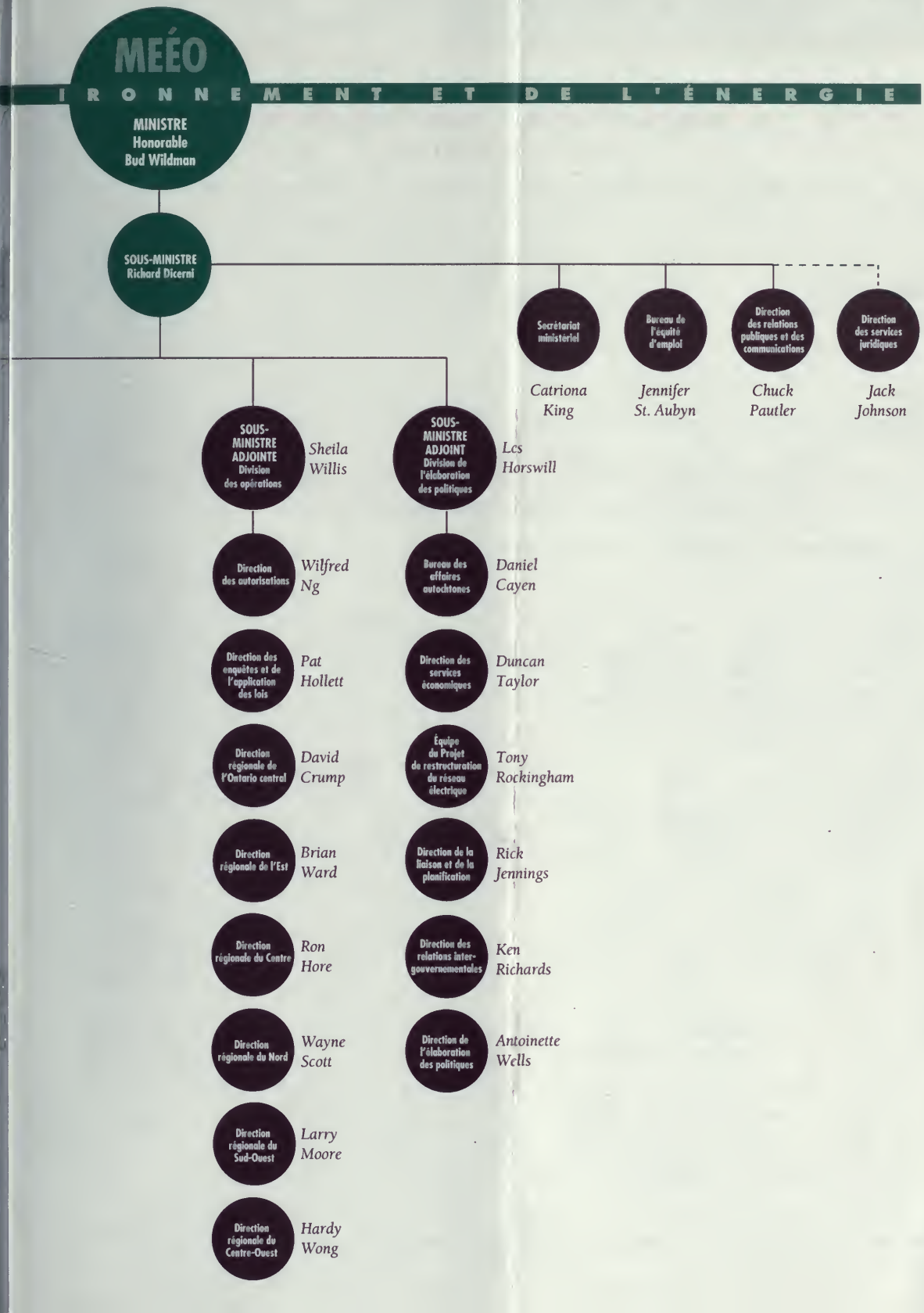
MEÉO
IRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE
MINISTRE
Honorable
Bud Wildman
SOUS-MINISTRE
Richard Dicerni
Secrétariat ministériel
Catriona King
Bureau de l'équité d'emploi
Jennifer St. Aubyn
Direction des relations publiques et des communications
Chuck Pautler
Direction des services juridiques
Jack Johnson
SOUS-MINISTRE ADJOINTE
Division des opérations
Sheila Willis
SOUS-MINISTRE ADJOINT
Division de l'élaboration des politiques
Les Horswill
Direction des autorisations
Wilfred Ng
Bureau des affaires autochtones
Daniel Cayen
Direction des enquêtes et de l'application des lois
Pat Hollett
Direction des services économiques
Duncan Taylor
Direction régionale de l'Ontario central
David Crump
Équipe du Projet de restructuration du réseau électrique
Tony Rockingham
Direction régionale de l'Est
Brian Ward
Direction de la liaison et de la planification
Rick Jennings
Direction régionale du Centre
Ron Hore
Direction des relations intergouvernementales
Ken Richards
Direction régionale du Nord
Wayne Scott
Direction de l'élaboration des politiques
Antoinette Wells
Direction régionale du Sud-Ouest
Larry Moore
Direction régionale du Centre-Ouest
Hardy Wong

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE–DÉPENSES RÉELLES (1993-1994) par grandes catégories

Catégorie	Dépenses
Salaires	142 920 021 $
Avantages sociaux	32 319 862
Fonctionnement	90 838 776
Paiements de transfert - fonctionnement (subventions)	76 160 027
Paiements de transfert - capitaux (subventions)	159 331 927
Prêts et investissements	54 899 692
TOTAL	**556 470 305 $**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE–DÉPENSES RÉELLES (1993-1994) paiements de transfert (fonctionnement)

Catégorie	Dépenses
Réduction, réutilisation et recyclage des déchets (3R)	
Recyclage dans les municipalités (boîte bleue)	42 078 885 $
Réduction et réutilisation dans les municipalités	1 060 311
Conseil du recyclage de l'Ontario	363 242
Association of Municipal Recycling Coordinators	317 215
Bourse de déchets de l'Ontario	110 000
Autres subventions	364 405
Recherche	
Prévention de la pollution	3 259 531
Santé et environnement	1 736 955
Sensibilisation du public et conférences	457 812
Pesticides	237 776
Bourses postdoctorales	156 500
Autres subventions	178 999
Énergie	
Programme Enersearch	1 429 022
Énergie renouvelable	317 046
Sensibilisation du public	552 019
Formation	514 838
Efficacité énergétique	973 327
Élaboration des normes	232 500
Autres subventions dans le domaine de l'énergie	1 462 237
Autres subventions	
Société ontarienne de gestion des déchets	4 307 000
Ententes en vertu de la partie VIII de la *Loi sur la protection de l'environnement*	6 265 058
Brigade des jeunes environnementalistes	9 655 506
Autres paiements de transfert (fonctionnement)	129 843
TOTAL	**76 160 027 $**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE–DÉPENSES RÉELLES (1993-1994) par division

Catégorie	Dépenses
Bureau principal et subdivisions administratives	56 831 451 $
Conseils et comités	7 370 352
Gestion interne	38 688 982
Normes et sciences de l'environnement	82 353 796
Opérations régionales	82 759 787
Élaboration des politiques	7 197 788
Conservation et prévention	109 029 094
Eau, égout et activités connexes*	172 239 055
TOTAL	**556 470 305 $**

**Le Ministère gérait les services d'eau et d'égout avant la création de l'Agence ontarienne des eaux, le 15 novembre 1993.*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE–DÉPENSES RÉELLES (1993-1994) paiements de transfert (capitaux)

Subventions	Montant
Gestion des déchets et 3R	
3R de la gestion des déchets industriels	5 526 147 $
Programme d'aide aux municipalités	9 395 893
Programme de réduction et de réutilisation des ordures ménagères	2 201 362
Programme d'aide au recyclage des ordures ménagères	1 382 493
Programme de récupération des ordures ménagères	5 450 643
Récupération des vieux pneus	5 438 184
Autres subventions destinées à la réduction, à la réutilisation et au recyclage des déchets	247 497
Remise en état des plages	24 329 000
Fonds de l'escarpement du Niagara	2 500 000
Subventions dans le domaine de l'énergie	
Optimisation du rendement énergétique des collectivités	1 072 618
Écologisation des immeubles (Premières Nations)	443 354
Commercialisation d'appareils à haut rendement énergétique	318 945
Démonstration de procédés industriels	616 752
Modernisation-écologisation des industries	2 808 587
Études de faisabilité et d'ingénierie	444 026
Autres subventions en matière d'énergie	977 887
BoulotOntario (services publics)	8 010 090
Ouvrages d'eau et d'égout	88 168 449
TOTAL	**159 331 927 $**

Imprimé sur du papier recyclé.

PIBS 3316F